



Frédéric PETIT
Député des français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Paris, le 8 Septembre 2019

M. Stéphane Bonnet
Directeur du GIP Union Retraite
42 Quai de la Rapée
F- 75 012 Paris

Monsieur le Directeur du groupement d'intérêt public Union Retraite,

Suite au courrier collectif de mes collègues sénateurs et députés du 4 juillet 2019 informant Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé et Monsieur le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de l'urgence de la situation et suite aux lettres de réponse envoyées le 29 juillet 2019 par Monsieur le Directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse à mes collègues parlementaires, je souhaite vous demander davantage de précisions sur ce sujet particulièrement urgent pour les assurés résidant à l'étranger.

Tout d'abord, j'aimerais vous demander pour quelle raison la mutualisation des certificats d'existences entre les caisses n'a pas pu être réalisée aux dates initialement annoncées. Quels sont les éléments bloquants à votre connaissance, et que peuvent faire les élus de la République pour aider à faire avancer la situation ? Permettez-moi de rappeler ici les engagements du Gouvernement sur les dates :

- « *Dans le cadre des travaux conduits par le GIP Union retraite, un calendrier resserré a été acté et prévoit une mise en production du service en **septembre 2019** et un lancement des premières enquêtes en novembre 2019.* » (Question orale n°5 de M^{me} Daphna Poznanski conseillère à l'AFE (Israël et Territoires Palestiniens), Session d'octobre 2018)
- « (...) le Gouvernement entend développer des outils de dématérialisation et de mutualisation de ces certificats. Un tel projet est engagé sous l'égide du GIP Union retraite (organisme chargé de la coordination des chantiers de mutualisation entre les régimes de retraite) et **sera opérationnel mi-2019** » (Question N° 8482 de Mme Samantha Cazebonne, Réponse publiée au JO le : 23/10/2018 page 9571).
- « *Un calendrier resserré a été acté et prévoit une mise en production du service et un **lancement des premières enquêtes en septembre 2019*** » (Question écrite n° 08451 de M. Damien Regnard, Réponse du Ministère des solidarités et de la santé, publiée dans le JO Sénat du 24/01/2019 - page 439)

Comme vous le savez, ces délais ont ensuite été décalé sans explications à la « mi-2019 », puis à « l'automne 2019 », enfin « d'ici la fin de l'année 2019 ». Inquiet de ce constant glissement de dates, je me permets de me joindre à mes collègues parlementaires, qui proposent, dans leur lettre du 4 juillet « *que tant pour la mutualisation que pour la dématérialisation, des délais précis de réalisation de ces projets soient impartis aux différents acteurs (CNAV, autres caisses, et GIP-Union retraite) avec obligation de rendre compte des progrès sur un site public* ».

Par ailleurs, je souhaiterais vous demander pourquoi il n'a pas été apporté de réponse à une autre question de mes collègues députés et sénateurs, qui ont proposé, dans la même lettre : « *que nos*

compatriotes puissent obtenir les formulaires d'attestation de vie, en format cerfa, sur un site officiel public, par exemple sur info.retraite, avec des liens qui fonctionnent; que ces formulaires soient mis à disposition chaque année à une date identique pour toutes les caisses ; que ces formulaires soient traduits officiellement dans les différentes langues des pays de résidence »

Mais aussi : *« que dans tous les cas où l'on permet à nos compatriotes retraités de faire viser les certificats de vie par les autorités locales, une note explicative soit adressée à ces dernières dans les différentes langues locales notamment pour éviter les rejets de formulaires par les caisses de retraite en cas d'erreur des autorités locales dans les mentions de visa. »*

Suite à ces éléments, pourriez-vous me dire si le GIP Union Retraite travaille actuellement à fournir la traduction du formulaire en plusieurs langues ainsi qu'à la préparation d'une note explicative d'accompagnement en plusieurs langues ?

J'aimerais souligner que ces propositions ont été formulées de manière réaliste, constructive et positive, et ce malgré la forte inquiétude de nos allocataires résidents dans de nombreux pays sur une questions vitale pour leurs ressources. Je rappelle à ce titre que la Caisse nationale d'assurance vieillesse a elle-même constatée la nécessité et les « besoins de simplification des démarches » relatives aux certificats d'existence, démarches qui sont « parfois complexes et répétitives pour les assurés » (pour citer le directeur Renaud Villard), et qui sont qualifiées de « difficultés kafakaïennes » par mes collègues parlementaires.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées,

Frédéric Petit.



Copie envoyée à :

Mme Mathilde Lignot-Leloup
Directrice de la sécurité sociale
Ministère des solidarités et de la santé
14, avenue Duquesne
F - 75 350 PARIS 07 SP

M. Renaud Villard
Directeur de la CNAV
Caisse nationale d'assurance vieillesse
110 av. de Flandres
F - 75 951 Paris Cedex 19